



Territoire

Un Agenda pour la reconquête

“ **Au congrès de l'association des maires ruraux de France (AMRF), le Premier ministre Édouard Philippe avait présenté, le 20 septembre dernier, l'Agenda rural du gouvernement, un programme de 173 mesures en faveur des territoires ruraux. Entretien avec Dominique Dhumeaux, qui, en tant que vice-président de l'association des maires ruraux de France, avait été missionné pour définir, aux côtés de quatre autres maires ou parlementaires ruraux, les principaux axes de travail définis dans cet Agenda rural.** ”

Quelles sont les problématiques majeures soulevées par les maires ruraux ces derniers mois ?

Dominique Dhumeaux : « Les problématiques présentes sur nos territoires ruraux sont nombreuses. Il s'agit là d'un sujet très vaste, qui touche certes l'agriculture mais pas que. La jeunesse et le vieillissement, l'éducation, le numérique, la santé et la mobilité sont autant de sujets qui impactent la vie des habitants de nos communes rurales. »

Justement, les propositions énoncées dans l'Agenda rural répondent-elles aux demandes des citoyens ?

D.D. : « Ce que j'ai gardé à l'esprit lors de ma mission aux côtés de Daniel Labaronne (député LREM de l'Indre-et-Loire), Patrice Joly (sénateur de la Nièvre), et des deux vice-présidents de l'AMF, Cécile Gallien (maire de Vorey) et Pierre Jarlier (maire de Saint-Flour), c'est tout ce que j'ai pu lire dans les cahiers de doléances mis à disposition dans les mairies depuis la crise des *Gilets jaunes* en novembre 2018. Parmi les inquiétudes figuraient notamment le problème de la mobilité, de la santé et de l'éducation. Il faut savoir que 13 millions de Français, dont un tiers en zone urbaine, sont en situation de blocage par rapport aux démarches administratives de plus en plus dématérialisées. Par le biais de cet Agenda rural, nous nous sommes posé la question suivante : « comment faire en sorte que les territoires abandonnés, reculés, puissent rentrer dans la société ? » Les propositions faites au gouvernement sont donc le reflet des attentes des citoyens. »

Quid de l'agriculture ?

D.D. : « Même si l'agriculture n'est qu'une mince partie de toutes les problématiques qui nous touchent, nous devons trouver des solutions pour que les pays étrangers ne prennent plus nos terres pour les cultiver. Nous demandons également que les personnes de plus de quarante ans puissent s'installer, avec des aides, pour accompagner le monde agricole en pleine mutation. La Safer a notamment travaillé sur un projet de loi sur le foncier agricole. Il faut que ce projet apparaisse aujourd'hui comme l'une des priorités du gouvernement. Le monde agricole est longtemps resté dans son coin. C'est maintenant, et tous ensemble, qu'il faut changer de modèle. »

Comment le gouvernement a-t-il accueilli cet Agenda rural ?

D.D. : « Il y a eu une prise de conscience de l'État, à la suite du mouvement des *Gilets jaunes* l'an passé, que l'ensemble du territoire national n'était pas irrigué de la même manière. Le gouvernement nous a demandé de définir des actions concrètes pour la ruralité. Cela prouve déjà leur bonne foi. Maintenant, le Premier ministre va s'emparer des 173 propositions. Il faut désormais convaincre les hauts fonctionnaires présents dans les ministères que le modèle actuel doit changer. »

À quel moment pourrez-vous appuyer vos arguments ?

D.D. : « Des comités interministériels seront organisés tous les deux mois, dont le premier a eu lieu le 15 novembre dernier. Les cinq membres du groupe de



Dominique Dhumeaux, vice-président de l'association des maires ruraux de France (AMRF).

suivi, dont je fais partie, sont présents, afin d'appuyer nos propositions, et éventuellement insister quant à leur mise en œuvre afin que les citoyens puissent voir le changement qu'ils attendent tant. Lors de ces rencontres interministérielles, nous pourrions discerner ce qu'il est possible de voir aboutir et ce qui ne le sera pas... Un point sera ensuite réalisé tous les six mois. »

Le Parlement rural a également été créé au cours de l'année 2019. Pouvez-vous nous en dire plus ?

D.D. : « Organisé par l'association Nouvelles Ruralités, avec plusieurs partenaires spécialisés dont l'association des maires ruraux de France, le Parlement

rural vise à poursuivre la dynamique enclenchée par la mission Agenda rural et suivre la mise en œuvre des propositions énoncées. Le Parlement rural est avant tout un groupe de travail et de réflexion entre différents organismes (Safer, Familles rurales, Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, etc.) qui pourront faire pression grâce à un suivi très pointu. »

Qu'attendez-vous concrètement, dans les mois à venir, des mesures annoncées ?

D.D. : « D'ores et déjà, les choses bougent petit à petit. Il faut savoir notamment que l'Insee était dans l'incapacité, sur sa cartographie publiée en 2010, de définir les territoires ruraux. Elle faisait état de 4 % de la population française qui vivait en zone rurale, alors qu'en est environ à 30 %. L'institut a alors commencé à redéfinir ces territoires, ce qui nous montre que le message commence à passer dans les différents organismes. En revanche, la loi d'orientation sur la mobilité, afin de désenclaver les territoires, n'apporte toujours pas de solutions en milieu rural. En termes de santé, nous attendons qu'Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, oblige les internes à réaliser leurs stages en zone sous-dotée. Ce ne sont là que des exemples. Pour autant, il faut savoir qu'un bon tiers de nos propositions peuvent être mises en place sans la nécessité d'une loi. D'autres demandent plus d'implication certes, mais nous attendons des mesures précises d'ici la fin du quinquennat. » ■

Propos recueillis par Amandine Prioret

TERRITOIRES / Les campagnes pourraient retrouver leur attrait grâce au numérique. Des exemples concrets montrent que le développement des réseaux numériques dans les zones rurales favorise une demande sociétale davantage en phase avec la vie à la campagne que dans les grands centres urbains, comme le télétravail.

Le numérique une chance pour les zones rurales ?

De la même façon que la révolution industrielle au XIX^{ème} siècle, la révolution numérique que nous vivons aujourd'hui change les rapports sociaux, a estimé Valérie Jousseume, géographe et chercheuse au CNRS, au colloque organisée par Sol et Civilisation et Agridéas, sur le thème « *Numérique et ruralité, nouveaux liens et mutations dans les territoires* », le 7 novembre à Paris. D'une société paysanne, nous sommes ainsi passés à une société urbaine à partir du XIX^{ème} siècle. En effet, la population s'est concentrée dans les zones industrielles, alors qu'elle était disséminée dans les campagnes auparavant. La nouvelle ère dans laquelle nous sommes entrés à l'aube des années 1990 que Valérie Jousseume appelle « *la noosphère* », c'est-à-dire l'ère de la pensée humaine connectée, porte en germe une nouvelle société dont on peut déjà observer les prémices. Ainsi, en est-il de la modification de nos rapports à l'écologie, de la demande plus prégnante de justice sociale de la part des citoyens, du souhait de (ré)humanisation des rapports sociaux contre la marchandisation de tous les biens et services, de la remise en cause de la



Grâce à la mobilisation du conseil départemental, le plan CyberCantal a favorisé le développement de la télémédecine, du télétravail, de classes partagées virtuelles...

place du travail dans la société et de la contestation de la hiérarchie dans l'entreprise pour aller vers des rapports sociaux plus collaboratifs. Ainsi, alors que l'industrialisation avait vidé les zones rurales, on observe depuis quelques décennies un renversement des flux migratoires. Désormais, la

population augmente en dehors des grands centres urbains. Et la révolution numérique n'y est pas pour rien dans cette évolution. C'est par exemple le cas en Estonie, un petit pays de 1,3 million d'habitants, peu peuplé (28 habitants au km², contre 117 en France), évoqué par Violène Champrier de Ribes,

entrepreneure française et e.résidente estonienne. Dans ce pays, la couverture numérique sur tout le territoire, initiée par les pouvoirs publics, a favorisé l'accès aux services publics dans les espaces ruraux et fixé la population. L'Estonie est devenue aujourd'hui l'un des pays au monde où se développe le plus de start-up.

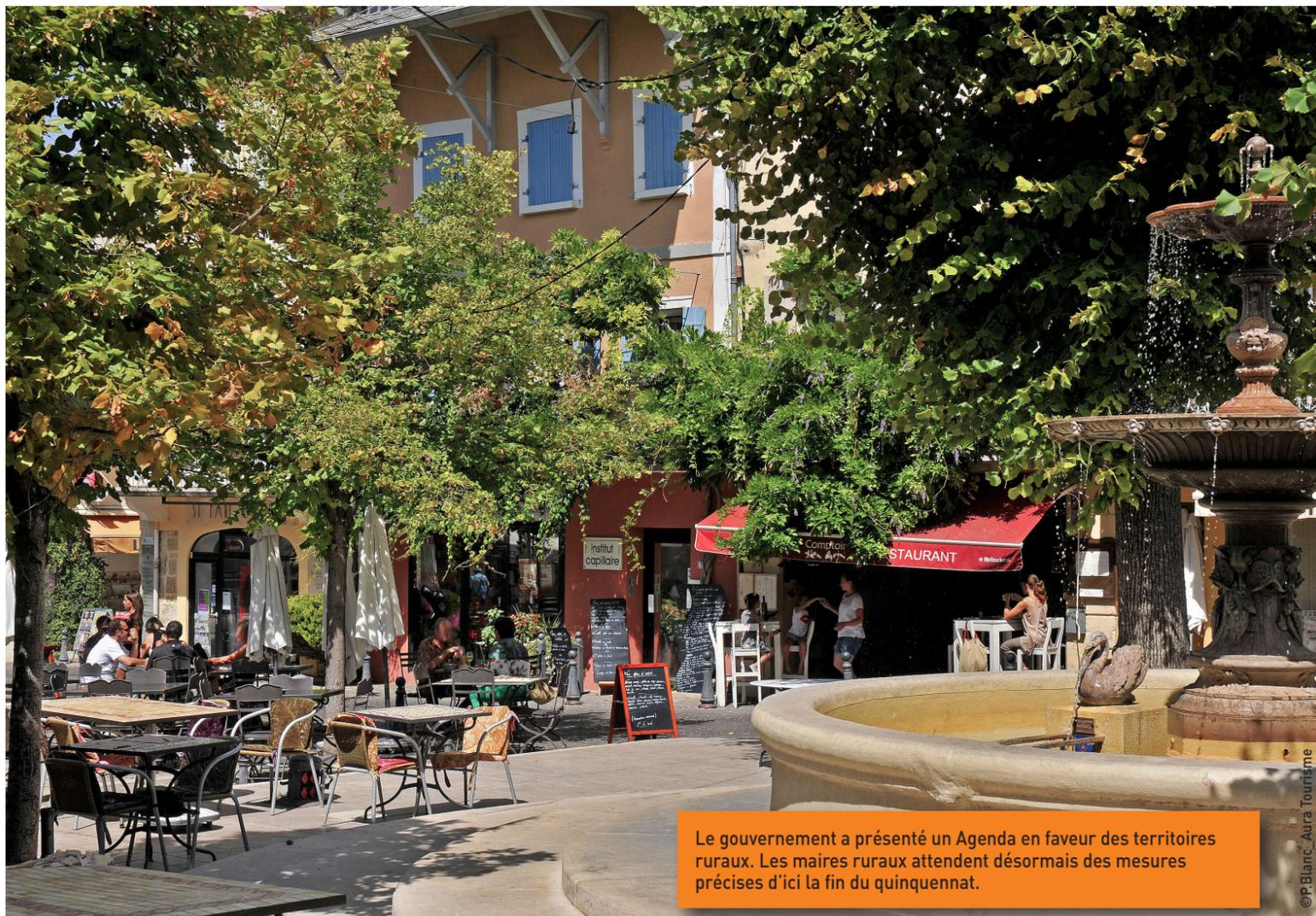
Nouveaux services

Plus près de nous dans le Cantal, la mobilisation du conseil départemental dans le numérique, (le plan CyberCantal) a favorisé le développement de la télémédecine, la mise en place de classes partagées virtuelles dans les établissements scolaires, la diffusion du télétravail avec même la création de lieux d'accueil pour les télétravailleurs dans les zones rurales. Dans l'Aveyron, la petite commune d'Arviu (840 habitants) s'est mise à l'heure du numérique. Initié par des jeunes et des élus, le développement du réseau numérique a attiré 30 nouvelles familles et a permis de revitaliser le territoire et de créer de nouveaux liens sociaux. La Poste n'est pas en reste : elle offre de nouveaux services aux ruraux pour pallier

l'effondrement du courrier. En effet, le nombre d'envois de lettres a été réduit de moitié en dix ans (de 18 milliards de plus en 2008, l'année record, à 9 milliards en 2018). Ainsi, a-t-elle mis en place des formations au numérique sanctionnées par des certifications, développé des services aux équipements en numérique des personnes âgées, associé professionnels de santé pour héberger les données médicales des patients... Il est même possible de passer son code de la route sur internet grâce la Poste. « *Le messager est devenu médiateur* », a résumé Guy-Pierre Sachot, directeur du développement territorial au groupe La Poste. Il n'en reste pas moins que la diffusion de toutes ces données numériques n'est pas sans risque pour la liberté individuelle et notre souveraineté. Aussi, convient-il d'être vigilant sur la gouvernance. Jean-Luc Sallaberry, chef du département numérique à la Fédération des collectivités concédantes et régies, plaide pour la mise en place d'un service public des données numériques pour échapper à la tutelle des géants du numérique, les fameux Gafa (Google, Apple, Facebook et Amazon). ■

Actuagri

de la ruralité



Le gouvernement a présenté un Agenda en faveur des territoires ruraux. Les maires ruraux attendent désormais des mesures précises d'ici la fin du quinquennat.

SONDAGE /

Les Français satisfaits des communes rurales

Il existe en France une forte demande de ruralité nous apprend une récente enquête*, commandée par l'Association des maires de France. 45 % des enquêtés répondent préférer vivre « à la campagne », 41 % « dans une ville moyenne » et 13 % seulement « dans une métropole ». Autre enseignement, la sédentarité est plus forte dans les grandes villes que dans les petites communes rurales. 10 % des enquêtés vivant dans des communes de moins de 500 habitants disent y avoir toujours vécu alors que la proportion d'habitants des villes d'au moins 200 000 habitants qui déclarent y avoir toujours vécu est de 28 %. C'est bien le rural et non l'urbain qui est un territoire de mobilité. « On est ici au cœur de la nouvelle dynamique du rural, attirant autant pour son cadre de vie que pour son coût immobilier plus bas, des populations dont les demandes et les attentes ne sont plus celles des habitants habituels des campagnes : agriculteurs, artisans ou commerçants. Le renouvellement démographique du rural est alimenté autant par la recherche d'un meilleur cadre de vie que pour des raisons pratiques tenant à la qualité des écoles ou à la modération des prix », explique Luc Rouban, directeur de recherche au CNRS et au Cevipof/Sciences Po. Les Français sont par ailleurs très attachés à leur commune, quelle que soit la taille. La commune arrive toujours en seconde position (entre 68 à 70 % d'attachement) derrière la France qui obtient une moyenne de 76 % d'attachement, mais bien avant les intercommunalités auxquelles seuls 33 % des enquêtés se disent attachés. Ainsi, l'idée de créer de grandes communes ou de transférer de nouvelles compétences aux intercommunalités est assez vivement rejetée dans les communes rurales.

L'atout de la commune, c'est la proximité.

On retrouve ce paramètre dans la confiance envers le personnel politique. Plus l' élu est proche, plus la confiance est élevée. Les Français disent avoir tout à fait ou assez confiance en leur maire à proportion de 71 % (79 % pour les communes de moins de 500 habitants) contre 55 % en leur conseiller départemental, 49 % en leur conseiller régional, 40 % en leur député et 36 % en leur sénateur. Le maire est réputé compétent (il connaît ses dossiers), et proche de ses concitoyens. Cette proximité en milieu rural se traduit également par le fait que 46 % des enquêtés des communes de moins de 500 habitants ont souvent eu l'occasion de contacter leurs élus municipaux (contre 16 % des enquêtés dans les villes de 30 000 habitants et plus) et que 42 % ont eu également souvent l'occasion de contacter les services municipaux (contre 24 %). Enfin, dernier enseignement de l'enquête, une grande majorité des habitants des communes de moins de 500 habitants se disent satisfaits de leur maire. Un résultat qui contraste avec le fait que la moitié des maires des communes de moins de 500 habitants ont l'intention de ne pas se représenter aux élections municipales de 2020. ■

R.O

* Enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-Cevipof/Sciences Po

SOCIAL / Alors qu'elle prépare ses élections professionnelles de janvier 2020 qui doivent désigner ses délégués cantonaux, la Mutualité sociale agricole (MSA) veut orienter son développement en se positionnant comme un interlocuteur global dans les zones rurales, au-delà des seuls ressortissants agricoles.

La MSA se pose en interlocuteur global dans les zones rurales

« Contribuer à la lutte contre la désaffiliation sociale en territoire rural », « être un outil pour l'État qui veut reconquérir les territoires ruraux » : c'est un des axes du « plan stratégique » pour les cinq prochaines années que veut mettre en place la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), indique François-Emmanuel Blanc, le directeur général. Face aux fractures territoriales en matière de service public mises en lumière par le mouvement des *Gilets jaunes*, la Mutualité sociale agricole (MSA) veut « s'impliquer plus fortement sur les territoires ruraux » au-delà des seuls ressortissants agricoles. Une manière aussi d'assumer un rôle territorial plus global face à la réduction prévue du nombre d'exploitants agricoles dans les prochaines années, notamment du fait des départs en retraite. « Nous opérons toujours sur 80 % du territoire, quel que soit le nombre d'adhérents à la MSA », a-t-il ainsi rappelé.

« Renforcer la présence des services publics dans les territoires ruraux »

« Nous cochant trois cases fondamentales des politiques que les pouvoirs publics souhaiteraient voir mises en place » sur les territoires ruraux, ajoute François-Emmanuel Blanc, pointant le « fonction-



Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole.

nement démocratique » de l'organisme, la « proximité » ou son « guichet unique ». Sur la proximité, « nous contribuons aux efforts du gouvernement pour renforcer la présence des services publics dans les territoires ruraux », estime-t-il. Le directeur général met notamment en avant les Maisons de service au public (MSAP), des espaces mutualisés (Caf, Pôle Emploi, La Poste...) dont la MSA est partenaire. Devenu opérateur principal de ce type de structure, elle compte en déployer une cinquantaine à titre expérimental dans les prochains mois dans lesquelles elle

s'occupera de la protection sociale de ses adhérents mais « également de l'ensemble de la population avec l'appui des caisses du régime général », poursuit François-Emmanuel Blanc. Même approche sur le « guichet unique », qui permet à un adhérent d'avoir un interlocuteur unique pour l'ensemble de ses demandes (vieillesse, maladie, retraite...). « Nous avons un rôle qui participe à la lutte contre la désertification sociale dans les territoires ruraux », indique-t-il, voyant dans la MSA « un outil dont personne aujourd'hui ne souhaiterait se priver » en raison « du contexte que nous connaissons ». L'organisme défend également son rôle dans les différentes réformes en cours. Sur celle des retraites, qui vise à établir un système universel à point, « nous souhaitons rester un opérateur de gestion » rappelle Pascal Cormery, président de la MSA depuis 2015, disant percevoir « une tentative de faire un seul opérateur ». Cela aboutirait à « un démantèlement du guichet unique », estime-t-il, voyant une « garantie d'efficacité » dans la gestion des retraites par plusieurs acteurs. Autre enjeu pour l'organisme : le taux de participation aux élections professionnelles de janvier 2020 qui doivent permettre de désigner ses 15 000 délégués cantonaux. « Un argument » lors des négociations tous les quatre ans des contrats d'objectifs et de moyens avec l'État. ■